

*République Française  
Département de l'Yonne*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE  
SEANCE DU 22 MAI 2024.**

Convocation du 15 Mai 2024

Affichage le 24 Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

**Etaient présents** : GRISON Géraldine (adjointe), TUPINIER Laurence (adjointe), SIX Olivier, TUPINIER Franck, BOUDIN Véronique

**Absent excusé** : DAUVISSAT Philippe.

**Secrétaire de séance** : TUPINIER Laurence.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

Approbation du dernier compte rendu.  
Délibération sur la redevance d'occupation des sols Orange.  
Communication du Maire  
Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION 2024-010 RODP ORANGE 2024.**

Conformément au décret 2005-1676 du 27/12/2005 applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les nouvelles modalités de calcul de la RODP 2024 par les opérateurs de télécommunications, en fonction du patrimoine communal sont les suivantes :

- Artères Souterraines : 48.27 €

Soit pour la commune de La Chapelle Vaupelteigne :

Artères souterraines 48.27 X 1.225 Km = 59.13 €

Total 59.13 €

Après en avoir délibéré par 6 voix pour, Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant de cette redevance.
- **CHARGE** le Maire d'établir le titre de cette recette correspondant à l'article 70323.

COMMUNICATION DU MAIRE :

- Réfection du Chemin des Clouseaux, pour la station de relevage. La 3CVT nous informe que les employés ont abimés leur véhicule dans ce chemin. Un devis a été demandé à l'entreprise BARBIER qui a fait les travaux pour 2700 euros.
- Chemin accès La Fourchaume, crevasses dangereuses en cause les intempéries de ces derniers temps, stabilisation faite par l'entreprise Barbier.
- Un bilan des chemins va être fait afin de les sécurisés.
- Sentier des cotâts à entretenir : Il faudrait faire un courrier aux propriétaires pour savoir s'ils seraient intéressés par un achat.
- Nettoyage des bassins d'orages.
- Passage de l'épareuse le 23/06/2024 pour les voiries
- Sécurisation du village, marquage au sol, coussin berlinois, plots, bande rugueuse, sollicitation de
  - COLAS
  - MANSANTI
  - EUROVIA.
  
- Rénovation salle des Fêtes : une étude thermique à faire par l'entreprise PYXAIR
- Curage des égouts, le syndicat du Bassin du serein va participer à hauteur de 1500 euros.
- La plateforme de marc, la FDAC propose d'acheter le terrain à la commune
- PPR les dernières propositions du département sont actées.
- Affaire Durup : pas de pourvoi en cassation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30 heures. Le Maire

Jean Jacques CARRE



L TUPINIER